

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 24 janvier 2019, à 16 h 15.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues, messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, Jean Roy et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence du maire Me Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Michel Larose directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Luc Ricard est absent lors de cette séance.

Une période de questions a été tenue conformément à la Loi.

1. Acceptation de l'avis de convocation

2019-01-21

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2. Approbation d'une nouvelle convention collective des cols blancs pour les années 2018 à 2024

2019-01-22

Considérant que la convention collective des cols blancs s'est terminée le 31 décembre 2017 ;

Considérant qu'à la suite de négociations, une entente de principe est intervenue entre les représentants de la Ville de Chambly et ceux du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA);

Considérant qu'à l'assemblée générale, les membres du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) ont accepté l'entente de principe intervenue;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette entente de principe;

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente de principe avec les représentants du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA), pour les années 2018 à 2024.

Que le conseil municipal autorise le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer la nouvelle convention collective des employés cols blancs pour les années 2018 à 2024.

Monsieur le conseiller Jean Roy demande le vote :

Pour :
Julia Girard-Desbiens
Paula Rodrigues

Contre :

Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Mario Lambert
Alexandra Labbé

Adoptée à l'unanimité

3. Choix du jury pour l'œuvre d'art du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture

2019-01-23

Considérant que le Ministère de la culture et des Communications gère la politique d'intégration des arts à l'architecture et que la Ville doit l'appliquer pour la nouvelle construction du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture ;

Considérant que trois (3) artistes ont été sélectionnés pour préparer une maquette et que ces maquettes ont été présentées au comité le 14 janvier 2019;

Considérant que le jury est formé de six (6) membres : madame Annie Nepton, représentante de la Ville de Chambly, madame Sophie Martel, représentante des usagers, madame Manon Asselin, architecte, monsieur Georges Audet, spécialiste en arts visuels et président, madame Josianne Poirier, spécialiste en arts visuels et Bernard Bilodeau, représentant du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que le jury a sélectionné l'œuvre de Monsieur Claude Millette, intitulé : «VENT D'OUEST DOMINANT»;

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine le choix des membres du jury afin de retenir l'œuvre de Claude Millette intitulé «Vent d'Ouest dominant» pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture.

Que le conseil autorise madame Annie Nepton à signer le contrat joint aux présentes.

Adoptée

4. Levée de la séance

2019-01-24

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2019, à 16 h 27, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière